République du Bénin
****
Présidence de la République
****
Agence de Développement de Sèmè City

SÈMÈ CITY

Section 0 - Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Agence de Développement de Sèmè City

Référence de la DRP : S_DPSI_100631

Avis de DRP N° .047/ADSC/DPSI-PRMP/SP-PRMP/2025 du 25 JUIL 2025

Objet : Sélection d'un prestataire pour le traitement phytosanitaire des bâtiments de l'agence par accord cadre à bon de commande sur trois (03) ans.

1. Cet Avis de Demande de Renseignement et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics le vendredi 28 février 2025.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer ses services, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la Sélection d'un prestataire pour le traitement phytosanitaire des bâtiments de l'agence par accord cadre à bon de commande sur trois (03) ans.
3. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondants aux qualifications requises pour assurer les services ci-après :
   - assurer périodiquement le traitement phytosanitaire (désinsectisation, dératisatisation) des sites de l'ADSC
   - Effectuer un traitement ciblé contre les reptiles (lézards, gecko,... etc;

   La présente DRP est en lot unique et les variantes ne sont pas autorisées.

   Ces Services sont à réaliser dans les locaux de l'Agence de Développement de Sèmè City, Immeuble Sèmè One, les annexes 1 et 2 de Sèmè One, le SCOP et le site de Sème Three à Cotonou.
4. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER CGMP/PR

   a. Pour les anciennes entreprises

➢ **Capacité technique :**

- Être une structure spécialisée **spécialisé dans le domaine du traitement phytosanitaire, la dératisation** justifiée par le registre de commerce ou statuts ;
- Disposer de l'agrément professionnel pour application de pesticides, délivré par le centre national de gestion des pesticides et bio pesticides CNGP-Bénin (Eliminatoire) ;

- Avoir effectué un (01) marché de traitement phytosanitaire de bâtiments d'institutions ou d'une structure publique ou privée (prouvées par des attestations) ;
- Disposer d'une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout dommage causé dans le cadre de l'application des produits (Eliminatoire);

➢ **Capacité financière :**

- Avoir un chiffre d'affaire annuel moyen des activités de services et/ou de fourniture d'un montant minimum de **quinze millions huit cent quatre-vingt-dix mille (15 890 000) Francs CFA**, qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) ;

ou

- Justifier par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
  i) besoins en financement du marché : **huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent sept (882 507) Francs CFA** ;
  ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours du candidat.

BON A LANCER CCMP/PR

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➢ **Capacité technique :**

- Être une structure spécialisée spécialisé dans le domaine du traitement phytosanitaire, la dératisation justifiée par le registre de commerce ou statuts ;
- Disposer de l'agrément professionnel pour application de pesticides, délivré par le centre national de gestion des pesticides et bio pesticides CNGP-Bénin (Eliminatoire) ;
- Disposer d'une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout dommage causé dans le cadre de l'application des produits (Eliminatoire)

➢ **Capacité financière :**

- Fournir une police d'assurance des risques professionnels ; **et**
- Justifier par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
  i) besoins en financement du marché : **huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent sept (882 507) Francs CFA** ;
  ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours du candidat.

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

5. La présente procédure aboutira à la conclusion d'un accord cadre mono attributaire d'une durée de 3 ans avec le prestataire qui sera sélectionnée. Chaque bon de comande aura une durée d'un an.

6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire ; Email : sc.prmp@semecity.com et prendre connaissance des documents de la Demande de Renseignements et de Prix (DRP) au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE Cotonou, Tél : (+229) 21 36 88 15, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de DRP à compter **du** 29 JUIL 2025 Le dossier de DRP en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence de Développement de Sèmè City. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis à l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SEME ONE à Cotonou, Tél : (229) 21 36 88 15 au plus tard le** 13 AOUT 2025 **à 10 heures 00 minute**.

BON A LANCER CCMP/PR

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SEME ONE Cotonou, le** 13 AOUT 2025 **à 10 heures 30 minutes.**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de cent cinquante-huit mille huit-cent cinquante et un **(158 851) Francs CFA.**

BON A LANCER
CCMP/PR

La garantie de soumission doit être soumise sous l'une des formes ci-après :

- Un chèque ordinaire encaissable sur la durée de validité de l'offre ;
- Une garantie bancaire inconditionnelle émise par une banque ou une institution financière habilitée.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Fait à Cotonou, le 25 JUIL 2025

[redacted]

PRMP/ADSC